


**Délibération du conseil municipal du 11 avril 2024 - N°D2024\_31**

**Publiée sur le site internet de la commune le : 16 avril 2024**  
**MASSAROTTI Yves, maire de la commune de Vougy**

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans la salle annexe de la mairie, les membres du conseil municipal de la commune de Vougy, sous la présidence de Monsieur Yves MASSAROTTI, Maire de Vougy, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : 26 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Quorum atteint

Absents : 7

Dont 1 absent ayant donné pouvoir :

LAURENSON David ayant donné procuration à CAPRI Brigitte

Votants : 13

Secrétaire de séance : CAPRI Brigitte

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
MASSAROTTI Yves	x		MENEGON Daniel	x		DEPOISIER Fabrice		x
LAURENSON David		x	SCANU Stéphane	x		LEDRU Sindy	x	
DUCROUX Elisabeth	x		BOUACHRAOUI Saïda		x	SIMONIN Marc		x
VALENTINI Christian	x		GENOVA Antonio	x		VOTTERO Cédric	x	
PASQUALIN Martine	x		PEPIN Nathalie	x		GLIERE Emeline		x
CAPRI Brigitte	x		AZZOPARDI Karen		x	DEPOISIER Mathieu	x	
TINJOUUD Denis		x						

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Conformément à l'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rapporté la note de présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif pour l'exercice 2024. Cette note est jointe en annexe de la présente délibération ; Monsieur le maire donne lecture du projet de budget primitif pour l'exercice 2024 concernant le budget principal présenté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>Section de fonctionnement</b>	2 843 509,11 €	2 843 509,11 €
<b>Section d'investissement</b>	3 684 239,57 € (dont 447 642,13 € en reste à réaliser)	3 684 239,57 € (dont 137 144,00 € en reste à réaliser)
<b>TOTAL</b>	<b>7 576 928,81 €</b>	<b>7 576 928,81 €</b>

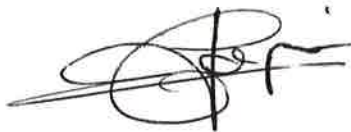
VU l'avis favorable de la commission communale des finances en date du 29 mars 2024 ;

*Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

- APPROUVE le budget primitif 2024 tel que présenté et arrêté ci-dessus.

*Le Maire,*

La secrétaire de séance,



Brigitte CAPRI



Yves MASSAROFTI

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.*